

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos, que lors de la **séance du conseil municipal le 2 avril 2024** devant se tenir à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 176, 1^{re} Rue Est à Amos, à compter de 19 h 30, le conseil municipal de la Ville d'Amos statuera sur la demande de dérogations mineures suivante :

- 1) Dérogation mineure de M. Sébastien Martel concernant le terrain vacant situé sur un lot de coin, soit au 641, rue Figury à Amos, savoir le lot 4 974 626, cadastre du Québec, afin de permettre sur ce terrain où un immeuble multifamilial isolé de 14 logements sera construit, des conteneurs à déchets en métal localisés en cour avant par rapport à la 1^{re} Avenue Est au lieu d'être situés en cour latérale ou arrière, ainsi que permettre un aménagement paysager sur une superficie équivalente à 18 % de la superficie du terrain (correspondant à 206,4 mètres carrés), au lieu de 30 % (correspondant à 335,82 mètres carrés dans le cas présent), le tout tel que prescrit par le règlement de zonage n° VA-964.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil concernant cette demande lors de la séance ordinaire du 2 avril 2024. Dans l'éventualité où le conseil municipal accepte cette demande de dérogations mineures, le tout sera dès lors considéré étant conforme à la réglementation municipale.

DONNÉ À AMOS CE 13 MARS 2024.

La greffière,

Claudyne Maurice

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 346 de la Loi sur les cités et villes)

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus fut publié sur le site Web de la Ville le 13 mars 2024 et qu'une copie fut affichée le même jour au bureau de la Ville le même jour.

La greffière,

Claudyne Maurice

Signé le : _____